



# **REUNION DE PARENTS**

**1H**

**Lundi 9 mai 2022**

**mardi 10 mai 2022**

- Informations de la Direction
- Parole aux enseignant.e.s
- Questions
- Visites de classe
- Apéritif



# GENERALITES

## Botyre

- 5 classes de 1-2H  
51 élèves de 1H  
48 élèves de 2H
- 1-2H : 99 élèves
- 12 classes de 3-8H
- 3-8H : 247 élèves

## Arbaz

- 1 classe de 1-2H
  - 13 élèves de 1H
  - 15 élèves de 2H
- 1-2H : 28 élèves
- 4 classes de 3-8H
- 3-8H : 75 élèves

# ENSEIGNANT.E.S 1-2H

## Botyre

- Fanny Dargaud
- Pauline Gaudin
- Vinciane Varone / Sarah Clivaz
- Florie Vidberg / Sarah Clivaz
- Nathalie Sauthier / Catherine Chabbey

## Arbaz

- Marie-Noëlle Romailier / Florie Vidberg

# DISPOSITIONS LEGALES

## Loi sur l'enseignement primaire :

### Missions et buts

- L'école du degré primaire a pour tâche première d'instruire l'élève.
- Dans le cadre scolaire, elle seconde la famille dans les tâches d'instruction et d'éducation de l'enfant.
- L'enfant progresse sur la voie de la socialisation et acquiert des compétences et des stratégies inhérentes au travail scolaire, complétant et consolidant les apprentissages fondamentaux de la langue de scolarisation

# Plan de scolarité 22-23

**Début de l'année scolaire :** jeudi 18 août 2022  
**Fin de l'année scolaire :** vendredi 23 juin 2023  
**Congés hebdomadaires :** les mercredis après-midi et samedis

## **Vacances annuelles :**

**Automne :** du mercredi midi 12 octobre 2022  
au lundi matin 24 octobre 2022

**Toussaint :** le mardi 1<sup>er</sup> novembre 2022

**Immaculée Conception :** le jeudi 8 décembre 2022

**Noël :** du vendredi soir 23 décembre 2022  
au lundi matin 9 janvier 2023

**Carnaval :** du vendredi soir 17 février 2023  
au lundi matin 27 février 2023

**Pâques :** du jeudi soir 6 avril 2023  
au lundi matin 17 avril 2023

**Ascension :** du mercredi midi 17 mai 2023  
au lundi matin 22 mai 2023

**Pentecôte :** du vendredi soir 26 mai 2023  
au mardi matin 30 mai 2023

**Fête-Dieu :** le jeudi 8 juin 2023

# PERIODES

- **1H** : 16 périodes
- **2H** : 24 périodes
- **3-4H** : 28 périodes
- **5-8H** : 32 périodes

# PLAN HORAIRE

- **Jours** : Lundi, mardi, jeudi et vendredi
- **Horaire Botyre** : 8h10-11h30
- **Horaire Arbaz** : 8h20-11h40

|            | Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi |
|------------|-------|-------|----------|-------|----------|
| Matin      | 1-2H  | 1H    | CONGE    | 1-2H  | 1-2H     |
| Après-midi | CONGE | CONGE |          | CONGE | CONGE    |

# ABSENCES/CONGES

## Absences

- Informer l'école en cas d'absence d'un élève
  - Botyre : 027 / 398 50 95
  - Arbaz : 027 / 398 11 64

## Congés

- Pour un congé, demander suffisamment tôt, avec indication du motif et justificatif.
- Remplir le document téléchargeable sur le site des écoles et le transmettre à l'enseignant.e.

# REPARTITION DES ELEVES

- Sur le site des écoles dès le début du mois d'août
- Selon le nombre d'élèves, en tenant compte de :
  - ▶ répartition entre garçons et filles,
  - ▶ répartition des nouveaux élèves et des élèves ayant des besoins particuliers (troubles de l'audition, dyslexie, logopédie, ...) de manière équitable entre classes,
  - ▶ séparation - ou regroupement - de certains élèves (fratries, etc...)
  - ▶ prise en compte du village de l'élève dans la répartition
- La LEP demande que dans la mesure du possible, le/la titulaire suive ses élèves deux ans de suite

# INTERVENTIONS

- Dentiste, police, prophylaxie dentaire, photographe,...
- SIPE 2H, 4H, 6H et 8H



- Mme Mallaury Perruchoud, infirmière scolaire

# MESURES SPECIALISEES

Toutes les demandes de mesures spécialisées sont adressées à l'enseignant.e titulaire, puis validées par la direction :

- Mesures d'aide (études dirigées, aide aux devoirs à domiciles, ...)
- Appui pédagogique intégré
- Demande de prise en charge au CDTEA (logopédie, psychomotricité,...)

# MESURES SPECIALISEES

Procédure concernant le Centre pour le Développement et la Thérapie de l'Enfant et de l'Adolescent (CDTEA)

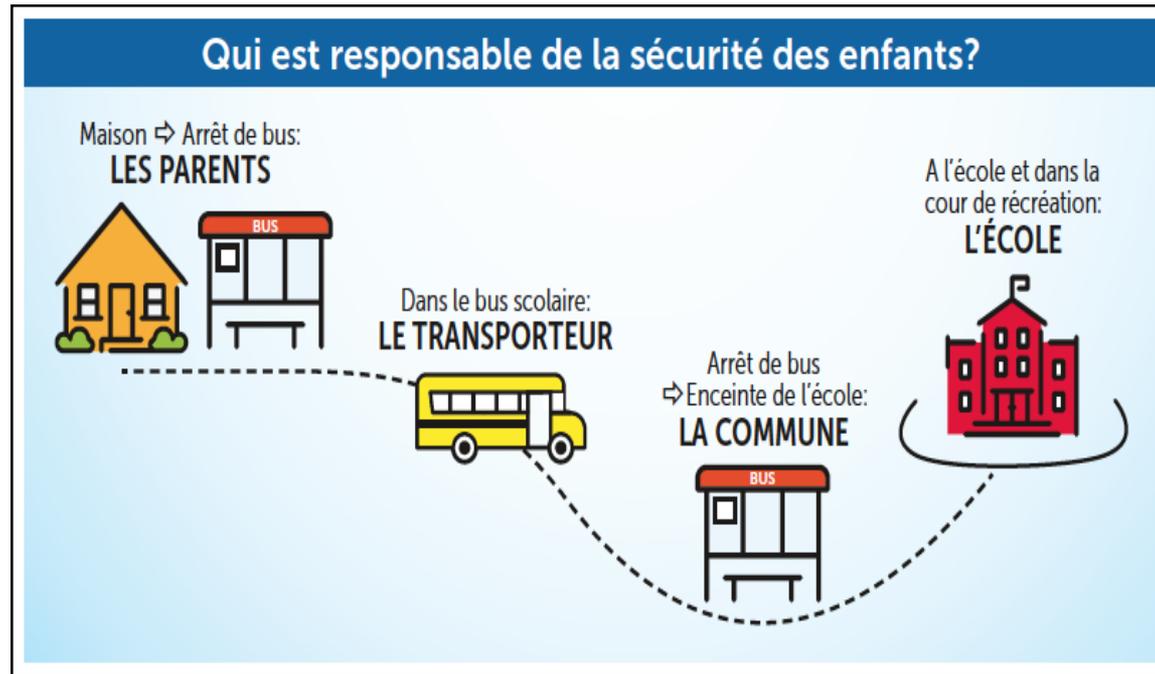


# ARRIVEE A L'ECOLE

- Bus scolaires, selon le plan horaire sur le site internet de l'école.
- La cour d'école est réservée aux élèves
- Une surveillance de la part des enseignant.e.s est mise en place
- Si vous avez besoin d'un rendez-vous, appelez l'enseignant.e concerné.e

# CHEMIN DE L'ÉCOLE

- Responsabilité des parents sur le chemin de l'école



# EXIGENCES DE L'ECOLE

- **Respect**
- **Politesse**
- **Propreté, soin, tenue**
- **Ponctualité**

# COLLABORATION PARENTS-ENSEIGNANT.E.S

## Les enseignant.e.s attendent de vous:

- Que vous vous intéressiez à ce que votre enfant fait à l'école.
- Que vous les appeliez lorsque vous le jugez opportun.
- Que vous acceptiez les différents styles d'enseignement.
- Que vous leur fassiez confiance.
- Que vous encouragiez votre enfant.
- Que vous fassiez confiance aux professionnels. Ils qu'il/elles sont

# COLLABORATION PARENTS-ENSEIGNANT.E.S

## Les enseignant.e.s vous garantissent:

- Qu'ils vous considèrent comme les principaux responsables de l'éducation de vos enfants.
- D'être régulièrement informés des résultats et des comportements de vos enfants.
- Qu'ils soient ouverts à la discussion.
- Qu'ils vous fassent confiance.

# COLLABORATION PARENTS- ENSEIGNANT.E.S

## Les enfants ont besoin:

- De sentir que les parents et l'enseignant.e ont des vues convergentes, qu'ils s'entendent bien et sont en bonne relation.
- D'être informés sur ce qui s'est passé lors des entretiens entre les parents et l'enseignant.e.

# COLLABORATION PARENTS- ENSEIGNANT.E.S

## Pour une bonne collaboration:

- Bonne communication (éviter les what's app pour régler un différent).
- Respect de la voie hiérarchique: toujours commencer par contacter l'enseignant.e en cas de difficulté, puis l'Adjoint et enfin la Direction

**Une discussion sereine permet de résoudre la grande majorité des problèmes.**

- **Botyre :**

- ▶ Le vendredi 13 mai de 10h00 à 11h25
- ▶ Le vendredi 20 mai de 10h00 à 11h25

**N'oubliez pas de rendre les bulletins  
d'inscriptions.**



*Parole aux  
enseignant.e.s  
de 1-2H*

